

N° 122.

Ordres donnés par le roi des Pays-Bas pour la cessation des hostilités sur terre et sur mer, et pour la levée du blocus.

Message adressé par le président du comité diplomatique au président du congrès national, et communiqué dans la séance du 27 novembre 1830.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'après une note communiquée par MM. Cartwright et Bresson, le roi de Hollande a fait expédier, le 25, dans la matinée, des ordres pour la levée du blocus jusqu'à la fin des délibérations sur l'armistice.

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre que j'ai reçue à cet égard de M. le président du jour du comité central.

Agréez, M. le président, l'expression de mon profond respect.

Bruxelles, le 27 novembre 1830.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A.)

ANNEXE AU N° 122.

Lettre adressée par le président du comité central du gouvernement provisoire, au président du comité diplomatique.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE.

(Comité central.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après une note qui nous a été communiquée par MM. Cartwright et Bresson, le roi de Hollande a fait expédier, le 25, dans la matinée, des ordres pour la cessation des hostilités sur terre et sur mer, et, le 25, de nouveaux ordres pour la levée du blocus.

Bruxelles, le 27 novembre 1830.

Le président du jour,

A. GENDEBIEN.

(A.)

N° 123.

Cessation des hostilités de la part de la Hollande. — Levée du blocus.

Lettre adressée à M. BRESSON, par M. le comte POLYDORE DE LA ROCHEFOUCAULD, chargé d'affaires de France à La Haye.

MONSIEUR,

J'ai reçu, avant-hier 23, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 21 novembre, à neuf heures du soir, et à laquelle était jointe la copie certifiée d'un engagement relatif à une suspension d'armes provisoire entre la Hollande et la Belgique, jusqu'à conclusion des délibérations sur un armistice.

Conformément au vœu exprimé par LL. EE. les plénipotentiaires des cinq grandes puissances réunis à Londres en conférence, je me suis entendu avec S. E. M. l'ambassadeur d'Angleterre, pour obtenir du gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas que des mesures correspondantes à cet engagement fussent ordonnées de sa part. Avant-hier, dans la matinée, le roi a fait expédier des ordres pour la cessation des hostilités sur terre et sur mer, et aujourd'hui même des ordres ont été donnés pour la levée du blocus.

Agréez, je vous prie, monsieur, etc.

La Haye, ce 23 novembre 1830.

Signé, Le comte P. DE LA ROCHEFOUCAULD,
chargé d'affaires de France.

Pour copie conforme, communiquée à M. le président et à messieurs du comité des relations extérieures, le 26 novembre 1830, à neuf heures et demie du soir.

BRESSON.

(A. C.)

N° 124.

Cessation des hostilités de la part de la Hollande. — Levée du blocus.

Extrait d'une dépêche du 25 novembre 1830, adressée par sir Charles Bagot à M. Cartwright.

J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'en conséquence de la communication du protocole du